

EN 2023, LA MIPSS AUVERGNE RENOUVELLE SON ASSEMBLEE GENERALE

La période récente nous montre combien les citoyens ne se sentent pas écoutés voire considérés par les pouvoirs en place. L'éloignement des citoyens avec les centres de décision est vécu comme **un déficit de démocratie**, préjudiciable à l'harmonie de notre société, au vivre ensemble.

C'est dans ce contexte qu'en tant qu'adhérent, vous êtes sollicité pour participer à l'Assemblée Générale de la MIPSS Auvergne et ainsi être de ceux qui élisent les administrateurs, en contrôlent l'activité et participent aux décisions sur les orientations, les statuts, les garanties et les cotisations de leur mutuelle.

Dans une compagnie d'assurance, les clients ne décident de rien ; ce sont les actionnaires qui ont le pouvoir. Dans nombre de mutuelles de taille importante, c'est un peu la même chose : quelques dizaines voire centaines de délégués représentent des centaines de milliers d'adhérents dans diverses « assemblées de territoire » aux prérogatives souvent cantonnées à l'action sociale !

La MIPSS Auvergne, fidèle aux principes fondateurs de la mutualité, considère que l'assemblée générale d'une mutuelle en constitue le **PARLEMENT** :

En tant qu'adhérent, vous détenez encore ce pouvoir devenu rare de **DECIDER**. Alors, EXERCEZ-LE, pour qu'il ne disparaisse pas dans les méandres de futures réformes législatives.

Votre engagement est **INDISPENSABLE** au fonctionnement de votre mutuelle : en l'absence d'un nombre suffisant de délégués et d'administrateurs, le bon fonctionnement et donc la pérennité de la MIPSS ne peuvent être assurés. Ne dites pas « je laisse la place aux plus jeunes », parce que les jeunes, c'est VOUS : comme nous le répétons inlassablement, depuis l'arrivée imposée des contrats obligatoires en entreprise, les adhérents de la MIPSS Auvergne sont essentiellement des **retraités**.

**Devenez l'un des 70 délégués qui représenteront les adhérents.
Pour que ce soit encore un droit demain, engagez-vous maintenant.**

S'engager en devenant délégué

Pour des raisons pratiques, il serait difficile de réunir en assemblée générale **700 adhérents**. Le code de la mutualité prévoit la possibilité que les adhérents élisent parmi eux des **délégués**, chargés de les représenter en assemblée générale.

Dans nos statuts, 1 délégué représente 10 adhérents : l'assemblée générale sera donc composée de **70 délégués**, dont la durée du mandat est de **4 ans**.

Les délégués participent à **deux Assemblées Générales par an** : ils reçoivent à l'avance une convocation et un livret détaillant les différents points qui seront débattus au cours de la réunion.

*Rappel : les **délégués actuels** doivent aussi faire acte de candidature s'ils postulent pour un nouveau mandat.*

S'engager plus en devenant administrateur

En assemblée générale, les délégués élisent parmi eux **10 à 25 administrateurs**, dont le mandat est de 4 ans.

Le Conseil d'Administration se réunit 3 à 4 fois par an, pour décider des orientations de la mutuelle, arrêter les comptes, adopter le rapport de gestion, le rapport de solvabilité et établir le budget prévisionnel.

Une équipe d'administrateurs motivés et compétents est garante de la pérennité de votre mutuelle : c'est forcément parmi vous que se trouvent les membres de cette équipe !

Des formations sont proposées aux administrateurs chaque année.

*Rappel : les **administrateurs actuels** doivent faire acte de candidature au poste de délégué pour poursuivre leur mandat d'administrateur.*

BULLETIN DE CANDIDATURE AU POSTE DE DELEGUE et/ou D'ADMINISTRATEUR DE LA MIPSS AUVERGNE

A COMPLETER ET A RETOURNER **AVANT LE 31/07/23** (y compris par mail à contact@mipss-auvergne.fr)

NOM : _____ PRENOM : _____

Adhérent en catégorie : Retraités Sécu Mutuelle de Village Extérieurs Actifs DCS

JE SUIS CANDIDAT AU POSTE DE **DELEGUE** A L'ASSEMBLEE GENERALE

JE SUIS EGALEMENT CANDIDAT AU POSTE D'**ADMINISTRATEUR**

J'ai noté que le mandat de 4 ans débute à l'assemblée générale du **20/11/2023**

Date et signature

Bulletin également disponible sur le site internet de la mutuelle